

Forte baisse des prix en euros du Champagne, Cognac et vins exportés par la France vers les Etats Unis en 2025 à cause des droits de douane

Eric Dor

Directeur des Études Économiques à l'IÉSEG School of Management, Paris et Lille

17 février 2026

Forte hausse des droits de douane des Etats Unis sur les vins et autres alcools importés de l'Union Européenne

A partir du 5 avril 2025, des droits de douane de 10% ont d'abord été appliqués par les Etats Unis sur leurs importations de la plupart des produits de l'UE, **dont les vins et autres boissons alcoolisées**. Toutefois, depuis le 7 août 2025, c'est un taux de droit de douane de 15% qui est appliqué par les Etats Unis sur leurs importations de presque tous les produits de l'UE, **dont les vins et autres boissons alcoolisées**.

Hausse des prix pour les acheteurs américains ou baisse des prix des exportateurs européens ?

Les droits de douane sont des taxes que doivent payer les importateurs américains à l'administration publique des Etats Unis, sur la valeur en dollars de leurs achats de biens en provenance de l'Union Européenne. A prix inchangé en euros au départ de l'UE, le coût d'acquisition en dollars des biens européens est donc fortement augmenté par la hausse des droits de douane. Les importateurs sont alors susceptibles de répercuter cette hausse du coût d'acquisition des biens européens sur les consommateurs américains, sous la forme d'une hausse de prix. Les hausses des droits de douane sont alors bien payées par les consommateurs américains.

Le narratif privilégié par la présidence des Etats Unis, auprès de l'opinion publique américaine, est toutefois que les droits de douane sont payés par les exportateurs étrangers. C'est évidemment fallacieux et dénué de sens, sauf si les exportateurs européens diminuaient leurs prix de vente hors taxes, par rapport à leurs niveaux initiaux d'avant la hausse des droits de douane, pour que leur coût d'acquisition par les importateurs américains, après ajout des nouveaux droits de douane, reste inchangé¹. C'est uniquement pour ce cas extrême que, alors même que les droits de douane seraient toujours

¹ Supposons par exemple qu'un bien européen était initialement exporté aux Etats Unis au prix de 100 dollars, et que le droit de douane de départ était de 5%. Le coût d'acquisition de ce bien pour l'importateur américain était donc de 105 dollars. Si les droits de douane sur ce bien ont été augmentés à 15%, et que le prix à l'exportation reste inchangé à 100 dollars, le coût d'acquisition du bien par l'importateur américain augmente à 115 dollars. Il faudrait que l'exportateur européen accepte de baisser son prix à 91,3 dollars pour qu'après l'ajout des 15% de droits de douane à cette dépense, le coût d'acquisition du bien par l'importateur américain reste inchangé à 105 dollars.

techniquement versés par les importateurs américains à l'administration publique des Etats Unis, on pourrait dire que leur coût serait réellement supporté par les exportateurs européens.

Ce cas doit toutefois être assez rare car la plupart des producteurs ou exportateurs européens ont une marge trop réduite au départ pour pouvoir consentir une baisse de prix assez forte pour compenser la totalité de la hausse des droits de douane sur le coût d'acquisition de leurs biens par les importateurs aux Etats Unis. C'est confirmé par les données disponibles. Plusieurs recherches récentes, en particulier de la Federal Reserve de New York, ont en effet montré qu'une très grande partie des nouveaux droits de douane sur les importations ont été payés jusqu'à présent par les consommateurs ou entreprises des Etats Unis, sous la forme d'augmentation des prix ou de compression des marges.

Toutefois, il est très plausible que pour certains biens, si les marges initiales le permettent, des producteurs européens aient décidé de baisser quelque peu leur prix à l'exportation en euros vers les Etats Unis, pour amoindrir au moins partiellement l'impact de la hausse des droits de douane sur le coût d'acquisition en dollars de leurs biens par les importateurs des Etats Unis, et ainsi éviter une trop forte baisse de la demande américaine pour leurs produits. En pareil cas le coût de la hausse des droits de douane est partagé entre les exportateurs européens concernés et les importateurs américains. C'est donc du cas par cas.

L'appréciation de l'euro contre le dollar

Le renchérissement des biens européens pour les acheteurs des Etats Unis, à cause des droits de douane, a été intensifié par l'appréciation de 14,37% de l'euro en dollars au cours de l'année 2025.

Le cas des boissons alcoolisées de la France exportées vers les Etats Unis

Les statistiques publiées par Eurostat montrent que c'est ce qui s'est passé en 2025 pour les boissons alcoolisées de la France exportées vers les Etats Unis. Il est bien sûr utile de se concentrer sur la période de l'année concernée par la hausse des droits de douane des Etats Unis, donc à partir d'avril.

Les exportateurs de boissons alcoolisées ont manifestement diminué le prix moyen de leurs exportations vers les Etats Unis, pour essayer de mitiger l'impact à la hausse des droits de douane et de l'appréciation de l'euro sur le coût d'acquisition de leurs biens par les acheteurs américains, et ainsi atténuer la baisse induite des quantités vendues. Pour un prix en euro inchangé, la combinaison d'une appréciation de l'euro de 14,37% en 2025 et de nouveaux droits de douane de 15% aurait impliqué en effet une hausse du coût d'acquisition des boissons de la France en dollars, pour les importateurs des Etats Unis, de 31,5% car ces effets sont multiplicatifs.

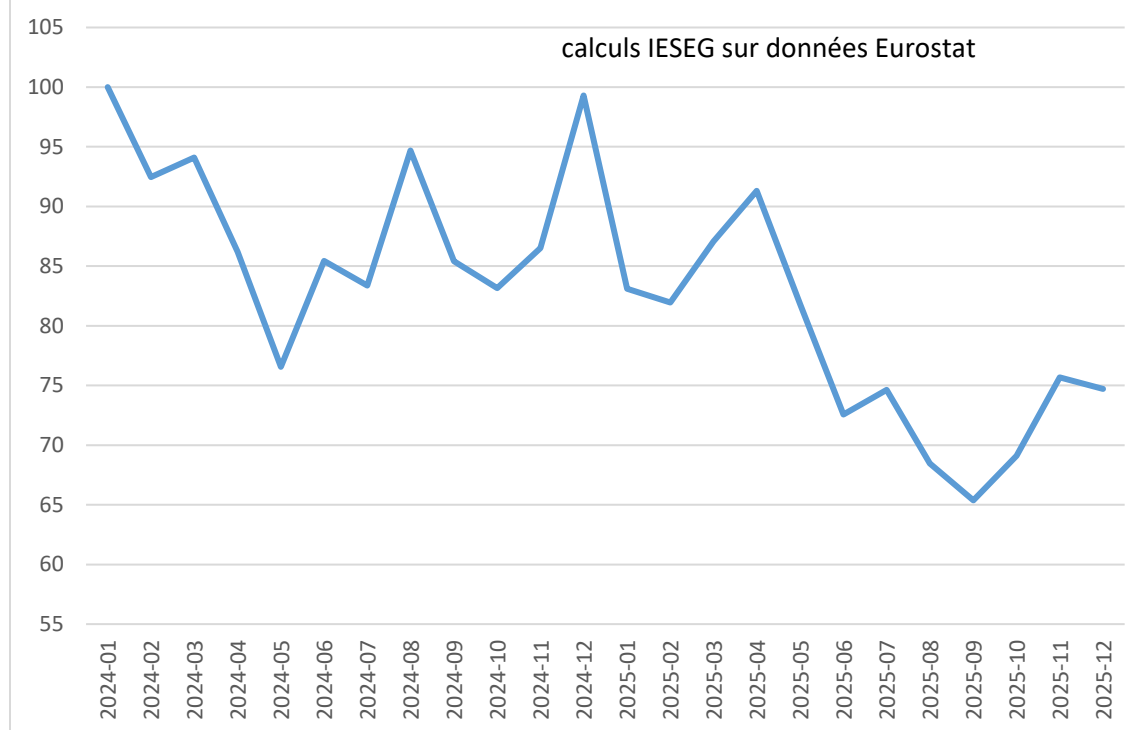
Baisse des prix moyens en euros avant conversion en dollars et droits de douane

Calculé sur la période d'avril à décembre 2025, le prix moyen du Champagne exporté par la France vers les Etats Unis, en euros avant toutes taxes, a été inférieur de 14,2% à son niveau calculé sur la période correspondante de l'année précédente, donc d'avril à décembre 2024.

Le prix moyen du Champagne exporté par la France vers les Etats Unis, en euros avant toutes taxes, a alors été, pour l'ensemble de l'année 2025, inférieur de 13,1% à son niveau de 2024.

Le prix moyen de décembre 2025 a même été inférieur de 24,8% au prix moyen de décembre 2024.

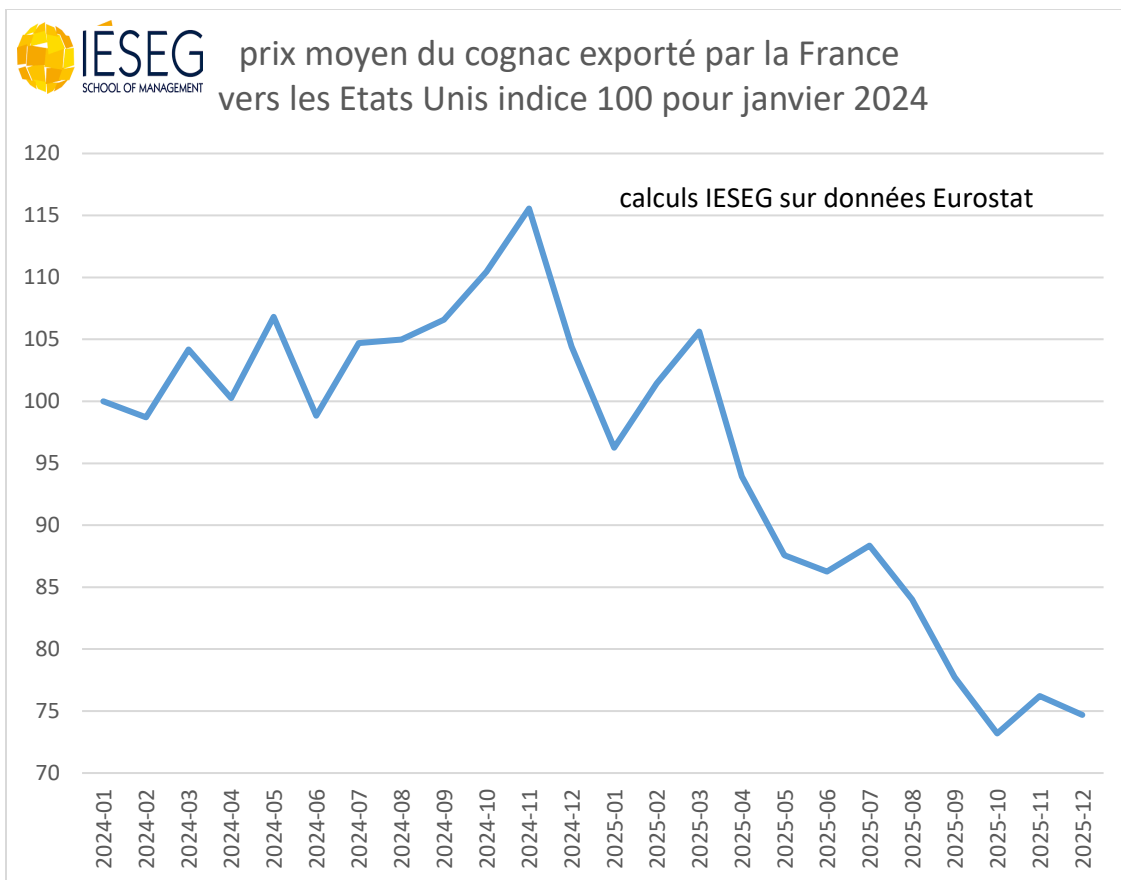
prix moyen du Champagne exporté par la France vers les Etats Unis indice 100 pour janvier 2024



Une baisse du prix moyen des vins exportés par la France vers les Etats Unis, en euros avant toutes taxes, sur la période d'avril à décembre 2025, a également été mesurée par rapport à la période correspondante de l'année précédente, donc d'avril à décembre 2024. Cette baisse a été de 38,2% pour les vins de Bordeaux, 14,5% pour les vins de Bourgogne, 9,6% pour les vins de la vallée du Rhône, 32,3% pour les vins du Languedoc Roussillon, ou 11,5% pour les vins du val de Loire.

La baisse du prix moyen des vins exportés par la France vers les Etats Unis, en euros avant toutes taxes, sur l'ensemble de 2025, par rapport à la totalité de 2024, a alors été de 22,1% pour les vins de Bordeaux, 8,1% pour les vins de Bourgogne, 6,3% pour les vins de la vallée du Rhône, 24,1% pour les vins du Languedoc Roussillon, ou 9,2% pour les vins du val de Loire.

Le prix moyen du Cognac exporté par la France vers les Etats Unis, en euros avant toutes taxes, sur la période d'avril à décembre 2025, a été inférieur de 21,7% à son niveau de la période correspondante de l'année précédente, donc d'avril à décembre 2024. Sur l'ensemble de l'année 2025, comparée à la totalité de 2024, la baisse de ce prix moyen a été de 15,3%. Le prix moyen de décembre 2025 a été inférieur de 28,5% au prix moyen de décembre 2024.



Baisse des quantités exportées vers les Etats Unis

Si ces baisses de prix en euros au départ de la France ont permis d'amoindrir la hausse des prix en dollars, droits de douane compris, pour les acheteurs américains, et ainsi mitiger l'impact baissier sur leur demande, une baisse des quantités exportées vers les Etats Unis a quand même été enregistrée. Au cours de la période d'avril à décembre 2025, comparée à la période correspondante d'avril à décembre 2024, les quantités exportées vers les Etats Unis ont baissé de 10,1% pour le Champagne, 15,6% pour les vins de Bordeaux, 14,9% pour les vins de Bourgogne, 11,7% pour les vins de la vallée du Rhône, 52,7% pour les vins du Languedoc Roussillon, 1,4% pour les vins du val de Loire, ou 25,3% pour le Cognac.

Forte baisse des recettes d'exportations en euros vers les Etats Unis

Les producteurs de vins et alcools de la France ont ainsi subi une très forte baisse de recettes sur leurs exportations vers les Etats Unis, par la conjonction d'une diminution des quantités et d'une réduction des prix moyens. La valeur des exportations de la France vers les Etats Unis, en euros avant toutes taxes, sur la période d'avril à décembre 2025, comparée à la période correspondante d'avril à décembre 2024, a baissé de 22,9% pour le Champagne, 41,5% pour le Cognac, 47,8% pour les vins de Bordeaux, 27,3% pour les vins de Bourgogne, 20,2% pour les vins de la vallée du Rhône, 68% pour les vins du Languedoc Roussillon, ou 12,7% pour les vins du val de Loire.

La baisse de recettes sur les exportations vers les Etats Unis, sur la période d'avril à décembre 2025, comparée à la période correspondante d'avril à décembre 2024, a été de 137,5 millions d'euros pour le Champagne, 337,3 millions d'euros pour le Cognac, 153,6 millions d'euros pour les vins de Bordeaux, 33,8

millions d'euros pour les vins de Bourgogne, 13,8 millions d'euros pour les vins de la vallée du Rhône, 26,9 millions d'euros pour les vins du Languedoc Roussillon, ou 1,57 millions d'euros pour les vins du val de Loire.